

Fiche signalétique

## SECTION 1 : Identification de la substance ou du mélange et de l'entreprise ou de l'établissement

### 1.1. Identificateur du produit

Nom du produit : Fil de cuivre

1.2. Utilisations pertinentes déterminées de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance ou du mélange : Fabrication

### 1.3. Détails sur le fournisseur de la fiche signalétique

Weiler Corporation 1 Weiler Drive Cresco, PA 18326, É.-U.

1.4. Numéro de téléphone d'urgence

Numéro en cas d'urgence : 570-595-7495

# **SECTION 2: Identification des dangers**

## 2.1. Classification de la substance ou du mélange

Ce produit fabriqué est défini comme un article conformément au règlement 29 CFR 1910.1200. Aucun danger d'exposition n'est prévu pendant l'utilisation normale du produit. Dans la plupart des cas, les matériaux retirés de la pièce de fabrication peuvent présenter un danger plus important que les matériaux libérés par le produit. En fonction des matériaux que renferme la partie utilisable du produit, il est possible que quelques particules de poussière soient générées par ce produit. Les données suivantes en matière de sécurité concernent les dangers d'exposition potentiels liés aux particules de poussière générées par ce produit.

#### Classification (SGH-É.-U.)

Non classifié

#### 2.2. Éléments de l'étiquette

#### Étiquette SGH-É.-U.

Ce produit fabriqué est défini comme un article. Par conséquent, aucune étiquette n'est requise pour ce produit fabriqué.

### 2.3. Autres dangers

Aucun renseignement supplémentaire disponible

### 2.4. Toxicité aiguë inconnue (SGH É.-U.)

Sans objet

## SECTION 3 : Composition et renseignements sur les ingrédients

## 3.1. Substance

Sans objet

## 3.2. Mélange

Nom	Identificateur du produit	%	Classification (SGH-ÉU.)
Cuivre	(No CAS) 7440-50-8	69 - 70	Non classifié
Zinc	(No CAS) 7440-66-6	29 - 31	Non classifié
Plomb	(No CAS) 7439-92-1	<= 0,07	Canc. 1B, H350
Fer	(No CAS) 7439-89-6	<= 0,05	Toxicité aiguë, 4 (orale), H302

Texte complet des mentions de danger : voir la section 16

### **SECTION 4: Premiers soins**

### 4.1. Description des premiers soins

Premiers soins en cas d'inhalation : Transporter la victime à l'air frais. En cas de difficulté à respirer, administrer de l'oxygène.

Consulter un médecin.

Premiers soins en cas de contact avec la peau : Laver avec de l'eau et du savon. Consulter un médecin si une irritation cutanée se développe

ou persiste.

Premiers soins en cas de contact avec les yeux : Rincer à grande eau pendant au moins 15 minutes. Consulter un médecin si une irritation se

développe ou persiste.

Premiers soins en cas d'ingestion : Consulter un médecin.

2018-02-02 FR (français CA) Page 1

# Fiche signalétique

### 4.2. Principaux symptômes et effets, tant aigus que différés

Symptômes ou blessures en cas d'inhalation :

: Peut causer l'irritation des voies respiratoires, notamment des symptômes analogues à ceux de la grippe (fièvre des fondeurs) ; peuvent comprendre de la fièvre, des frissons, la nausée et des

vomissements, qui surviennent entre 4 à 12 heures suivant l'exposition.

Symptômes ou blessures en cas de contact

avec la peau

: Peut causer une irritation et une dermite.

Symptômes ou blessures en cas de contact

avec les yeux

: Peut causer une irritation.

Symptômes ou blessures en cas d'ingestion

: Aucun en cas d'utilisation normale.

### 4.3. Indication de la nécessité d'obtenir immédiatement des soins médicaux et des traitements spéciaux

Aucun renseignement supplémentaire disponible

## SECTION 5: Moyens de lutte contre les incendies

### 5.1. Agent extincteur

Agent extincteur adéquat : Utiliser un agent extincteur adéquat pour l'incendie avoisinant.

Agent extincteur inadéquat : Aucun.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie : Aucun danger connu.

Danger d'explosion : Aucun danger connu.

#### 5.3. Conseils à l'intention des pompiers

Protection pendant la lutte contre les incendies : Les pompiers doivent porter un ensemble de protection complet.

## SECTION 6 : Mesures en cas de rejet accidentel

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures en cas d'urgence

#### 6.1.1. Pour le personnel autre que le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

## 6.1.2. Pour le personnel d'intervention d'urgence

Aucun renseignement supplémentaire disponible

## 6.2. Précautions environnementales

Aucune.

## 6.3. Méthodes et matières destinées aux fins de confinement et de nettoyage

Aux fins de confinement : Aucune mesure particulière requise.

Méthodes de nettoyage : Aucune mesure particulière requise.

## 6.4. Référence à d'autres sections

Aucun renseignement supplémentaire disponible

## **SECTION 7: Manutention et entreposage**

### 7.1. Précautions pour une manutention sécuritaire

Précautions pour une manutention sécuritaire : Aucune mesure de manutention spéciale requise.

# 7.2. Conditions pour un entreposage sécuritaire, y compris toute incompatibilité

Conditions d'entreposage : Aucune condition spéciale d'entreposage n'est requise.

# 7.3. Utilisations finales particulières

Aucun renseignement supplémentaire disponible

## SECTION 8 : Contrôle de l'exposition et protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Cuivre (7440-50-8)		
ACGIH	MPT de l'ACGIH (mg/m³)	0,2 mg/m³ (émanations)
OSHA  Limite d'exposition admissible de l'OSHA (MPT) (mg/m³)		0,1 mg/m³ (émanations) 1 mg/m³ (poussière et brouillard)

Zinc (7440-66-6)	
ACGIH	Sans objet

2018-02-02 FR (français CA) 2/6

# Fiche signalétique

Zinc (7440-66-6)			
OSHA	Sans objet	Sans objet	
Plomb (7439-92-1)			
ACGIH	MPT de l'ACGIH (mg/m³)	0,05 mg/m³	
OSHA	Limite d'exposition admissible de l'OSHA (MPT) 0,05 mg/m³ (mg/m³)		
Fer (7439-89-6)			
ACGIH	Sans objet	Sans objet	
OSHA	Sans objet		

Remarque : Il faut tenir compte du matériau de base et du revêtement qui font l'objet de travaux.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

#### Contrôles techniques adéquats :

Utiliser une ventilation adéquate pour réduire au minimum l'exposition aux particules en suspension dans l'air et garder la concentration de contaminants sous les limites d'exposition professionnelle.

#### Protection respiratoire:

En cas de dépassement des limites d'exposition ou de concentrations excessives de poussière, il faut utiliser un appareil de protection respiratoire approuvé pour ces conditions. Lors du choix de l'appareil de protection respiratoire, il faut tenir compte de l'exposition au revêtement et aux matériaux de base qui font l'objet de travaux. Il faut respecter les normes et les règlements locaux, le cas échéant. Il faut choisir le type d'appareil de protection respiratoire utilisé en fonction du type de contaminant ainsi que de sa forme et de sa concentration. Choisir et utiliser les appareils de protection respiratoire conformément aux règlements en vigueur et aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle.

#### Protection des mains :

On recommande l'utilisation de gants de tissu ou de cuir.

### Protection des yeux :

Lunettes de sécurité ou visière dotée d'écrans latéraux par-dessus des lunettes de sécurité.

Renseignements sur les propriétés physiques et chimiques de base

#### Protection auditive :

Une protection auditive peut s'avérer nécessaire.

## Protection de la peau et du corps :

Densité relative de la vapeur à 20 °C

Solubilité Log Poe

Porter des vêtements de protection au besoin pour empêcher la contamination des vêtements personnels.

## SECTION 9 : Propriétés physiques et chimiques

État physique	: Solide
Couleur	: Jaune
Odeur	: Sans odeur
Seuil de perception de l'odeur	: Aucune donnée disponible
рН	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: Aucune donnée disponible
Taux d'évaporation relative (acétate de butyle = 1)	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés oxydantes	: Aucune donnée disponible
Tension de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: 8,53

2018-02-02 FR (français CA) 3/6

: Aucune donnée disponible: Aucune donnée disponible

: Aucune donnée disponible

# Fiche signalétique

Log Koe : Aucune donnée disponible
Température d'auto-inflammation : Aucune donnée disponible
Température de décomposition : Aucune donnée disponible
Viscosité : Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique : Aucune donnée disponible
Viscosité, dynamique : Aucune donnée disponible

#### 9.2. Autres renseignements

Aucun renseignement supplémentaire disponible

## SECTION 10 : Stabilité et réactivité

#### 10.1. Réactivité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

### 10.2. Stabilité chimique

Le produit est stable dans des conditions normales de manutention et d'entreposage.

## 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Impossible.

### 10.4. Conditions à éviter

Aucune.

## 10.5. Matières incompatibles

Aucune.

## 10.6. Produits de décomposition dangereux

Non déterminé.

# **SECTION 11: Renseignements toxicologiques**

### 11.1. Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë : Non classifié

Fer (7439-89-6)		
DL50 orale, rat	984 mg/kg	
ETA, ÉU. (orale)	984,000 mg/kg	
Corrosion ou irritation cutanées	: Non classifié	
Dommage ou irritation graves des yeux	: Non classifié	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classifié	
Mutagénicité des cellules germinales	: Non classifié	
Cancérogénicité	: Non classifié	

Plomb (7439-92-1)		
Groupe du CIRC	2A – Probablement cancérigène pour les humains	
Statut du National Toxicology Program (NTP)	3 – Raisonnable de croire qu'il s'agit d'une substance cancérigène pour les humains	
Figure à la liste des substances cancérigènes visées par la norme sur la communication des risques de l'OSHA	Oui	

Toxique pour la reproduction : Non classifié Toxicité pour certains organes cibles (exposition : Non classifié unique)

Toxicité pour certains organes cibles (exposition : Non classifié

répétée)

Danger d'aspiration : Non classifié

2018-02-02 FR (français CA) 4/6

# Fiche signalétique

## SECTION 12 : Renseignements écologiques

## 12.1. Toxicité

Cuivre (7440-50-8)			
CL50, poisson 1	0,0068 à 0,0156 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Pimephales promelas)		
CE50, Daphnia 1	0,03 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : Daphnia magna [sans renouvellement])		
CL50, poisson 2	< 0,3 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Pimephales promelas [sans renouvellement])		
Zinc (7440-66-6)			
CL50, poisson 1	2,16 à 3,05 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Pimephales promelas [renouvellement continu])		
CE50, Daphnia 1	0,139 à 0,908 mg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : Daphnia magna [sans renouvellement])		
CL50, poisson 2	0,211 à 0,269 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Pimephales promelas [renouvellement périodique])		
Plomb (7439-92-1)			
CL50, poisson 1	0,44 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Cyprinus carpio [renouvellement périodique])		
CE50, Daphnia 1	600 μg/l (durée d'exposition : 48 h – espèce : puce d'eau)		
CL50, poisson 2	1,17 mg/l (durée d'exposition : 96 h – espèce : Oncorhynchus mykiss [renouvellement continu])		

### 12.2. Persistance et dégradabilité

Aucun renseignement supplémentaire disponible

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

Aucun renseignement supplémentaire disponible

## 12.4. Mobilité dans le sol

Aucun renseignement supplémentaire disponible

### 12.5. Autres effets nocifs

Effet sur la couche d'ozone : Aucun renseignement supplémentaire disponible

Effet sur le réchauffement climatique : Aucun dommage écologique connu causé par ce produit.

## SECTION 13 : Considérations en matière d'élimination

## 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations en matière d'élimination des : Jeter le contenu et le contenant conformément aux règlements locaux, régionaux, nationaux et déchets

# SECTION 14: Renseignements sur le transport

## **Department of Transportation (DOT)**

Conformément au DOT

émissions

Il ne s'agit pas d'un bien dangereux selon la définition des règlements relatifs au transport

# **SECTION 15 : Renseignements réglementaires**

## 15.1. Règlements fédéraux des É.-U.

Section 313 de la loi SARA - Signalement des

Cuivre (7440-50-8)	
Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Figure à la section 313 de la loi SARA (listes de produits chimiques toxiques particuliers)	
Section 313 de la loi SARA – Signalement des émissions 1,0 %	
Zinc (7440-66-6)	
Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis Figure à la section 313 de la loi SARA (listes de produits chimiques toxiques particuliers)	

2018-02-02 FR (français CA) 5/6

1,0 % (poussière ou émanations seulement)

# Fiche signalétique

## Plomb (7439-92-1)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

Figure à la section 313 de la loi SARA (listes de produits chimiques toxiques particuliers)

Section 313 de la loi SARA – Signalement des émissions

0,1 %

## Fer (7439-89-6)

Figure à l'inventaire de la TSCA (Toxic Substances Control Act) des États-Unis

### 15.2. Règlements des États des É.-U.

Plomb (7439-92-1)				
ÉU. – Californie – Proposition 65 – Liste des cancérigènes	ÉU. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour le développement	ÉU. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Femme	ÉU. – Californie – Proposition 65 – Toxicité pour la reproduction – Homme	Niveau de risque non significatif
Oui	Oui	Oui	Oui	15 μg/jour

## Cuivre (7440-50-8)

- É.-U. Massachusetts Liste Right To Know
- É.-U. Minnesota Liste des substances dangereuses
- É.-U. New Jersey Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know
- É.-U. Pennsylvanie Liste RTK (Right to Know)

### Zinc (7440-66-6)

- É.-U. Massachusetts Liste Right To Know
- É.-U. New Jersey Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know
- É.-U. Pennsylvanie Liste RTK (Right to Know)

### Plomb (7439-92-1)

- É.-U. Massachusetts Liste Right To Know
- É.-U. Minnesota Liste des substances dangereuses
- É.-U. New Jersey Substances dangereuses figurant sur la liste Right to Know
- É.-U. Pennsylvanie Liste RTK (Right to Know)

## **SECTION 16: Autres renseignements**

Texte complet des mentions de danger :

3	
Toxicité aiguë, 4 (orale)	Toxicité aiguë (orale) catégorie 4
Canc. 1B	Catégorie de cancérogénicité 1B
H302	Nocif en cas d'ingestion
H350	Peut causer le cancer

Ces renseignements sont fondés sur les connaissances actuelles et visent à décrire le produit aux fins d'exigences en matière de santé, de sécurité et d'environnement seulement. Par conséquent, il ne faut pas les interpréter comme garantissant toute propriété particulière du produit.

2018-02-02 FR (français CA) 6/6